

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2020**

Convocation du 28 mai 2020

le Conseil municipal de MARCILLY LES BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Félix Ménager, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER, Maire.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Madame FRANCOIS Stéphanie, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Madame GOYARD Elodie, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Madame VUILLIER Anne-Laure à Madame RIPOCHE Ingrid, Monsieur MONNERET Patrick à Monsieur GIRARDON Antoine

Monsieur BURDEYRON Stéphane est nommé secrétaire de séance.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour : Reprise de l'école le 08 juin 2020
Ce que le conseil municipal accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Reprise de l'école le 08 juin 2020

Mme VIET fait le point sur cette reprise. Tout est mis en œuvre pour accueillir le maximum d'enfant.

60 enfants, au total, sont accueillis ; ils sont en classe, selon les niveaux deux jours par semaine ou en garderie pour les enfants prioritaires (quand ils ne sont pas dans les classes).

Un planning de travail a été établi pour les agents.

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale souligne le bon accueil des enfants à l'école de MARCILLY LES BUXY.

Le service de garderie périscolaire avant et après l'école ainsi que le service de restauration ne sont pas remis en place.

Indemnités du Maire et des Adjointes

L'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction, soit demander de façon expresse à ne pas en bénéficier ; le conseil municipal peut la fixer à un montant inférieur.

S'agissant de l'indemnité de fonction allouée aux adjoints, le conseil municipal détermine librement son montant, dans la limite des taux maxima.

Population	Maire (40.30% de l'indice 1027)	Adjointes (10.70% de l'indice 1027)
500 à 999 ha	1567.43€	416.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, au taux maximum, avec effet au 23 mai 2020.

Création d'une commission « Urbanisme »

Sont désignés pour participer à cette commission :

Monsieur PACAUD Anthony, adjoint délégué à l'urbanisme,
Monsieur CLIQUET Ludovic
Monsieur PERROT Vincent
Monsieur MONNERET Patrick
Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre

Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale est obligatoire dans les communes de 1500 habitants et plus et facultatif dans toutes les communes de moins de 1500 habitants. Le budget du CCAS est alimenté par une subvention de la commune et d'éventuels dons.

Afin, de limiter le nombre de budgets de la commune, actuellement au nombre de 7, (compris celui du CCAS), le CCAS peut être dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Des dépenses ayant été enregistrées en début d'année, le conseil municipal devra valider le compte administratif correspondant au bilan financier exécuté par le maire, en 2020 et le compte de gestion correspondant au bilan financier exécuté par le trésorier. Ces deux comptes sont identiques.

Le budget du CCAS sera transféré dans le budget de la commune.

Le CCAS sera remplacé par une commission qui aura les mêmes fonctions : organisation du repas pour les personnes de 65 ans et plus, préparation des colis de Noël etc...

A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer le Centre Communal d'Action Sociale.

Création d'une commission « Action Sociale »

Sont désignées pour participer à cette commission :

Monsieur MARILLIER Florent
Madame VIET Laurence
Madame VUILLIER Anne-Laure
Madame FRANCOIS Stéphanie
Madame RIPOCHE Ingrid
Madame GODIN Brigitte
Madame TERVILLE Christine
Madame MARILLIER Karine
Monsieur LARTAUD Jean-Claude

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

La commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, réunie le 05 mai 2020 a validé l'avancement de Nicolas SIXDENIER au grade d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} avril 2020.

Il convient de créer le poste et de modifier le tableau des effectifs, au 1^{er} avril 2020 :

Type de poste	Catégorie	Anciens effectifs	Nouveaux effectifs
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (TNC) 30.75/35e	B	1	1
Rédacteur (TNC) 14/35e	B	0	1
Agent de maîtrise (TNC) 11.5/35e	C	1	0
Agent de maîtrise (TC) 35h	C	1	1
Agent de maîtrise principal (TNC) 11.5/35e	C	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TNC) 13.42/35e	C	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TNC) 28.09/35e	C	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TNC) 33.6/35e	C	1	1
Adjoint technique (TNC) 8.86/35 ^e	C	1	1
Adjoint technique (TNC) 18.06/35e	C	1	1

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de ce poste et le tableau des effectifs.

Le point sur les travaux des Baudots

Les travaux ont repris le 02 juin 2020.

M. GIRARDON fait le point sur l'état d'avancement des travaux.

Le plateau prévu, au niveau de l'abri bus sera réaliser prochainement.

Les plantations sont prévues dans le mois de juin ou septembre, en fonction des conditions météorologiques.

Travaux de voirie

Habituellement, les communes de BISSEY SOUS CRUCHAUD, MOROGES, SASSANGY, VILLENEUVE EN MONTAGNE, CHATEL MORON et MARCILLY LES BUXY se regroupent pour lancer une consultation auprès des entreprises pour les travaux de voirie, dans le but d'avoir des tarifs plus intéressants. La commune de SAINTE HELENE qui se charge de publier les appels d'offres demande si la commune rejoint le groupement pour cette année.

M. MONNERET a demandé un devis pour des travaux sur la route de Boujolles.

Les constructions du lotissement de la Croix Pautet n'étant pas terminées, les travaux sur l'impasse sont reportés.

Plusieurs points sont évoqués :

Problème de visibilité :

- Priorité à droite sur la route de Boujolles avec la route de Sassangy
- Sortie sur la route du Martrat en venant de la route de Forges
- Accès sur la Route de Buxy en venant de la route du Reuil

Vitesse excessive

Travaux de maintenance dans les bois communaux

Chaque année, l'Office National des Forêts, nous transmet un programme de travaux à réaliser dans les bois communaux :

Pour 2020 :

- Bois de Gardelle : entretien du parcellaire : 570€HT
- Bois de la Grange et des Baudots : entretien parcellaire et du périmètre : 450€HT

Les travaux peuvent être réalisés par l'ONF ou par les agents municipaux.

Le conseil municipal propose de les faire réaliser par les agents.

Une vente d'une parcelle de bois (bois de Gardelle) est prévue le 10 juin 2020 à Chatenoy le Royal.

Informations diverses

Un téléphone portable sera acheté pour la mairie, il sera utilisé par le maire.

Le numéro de téléphone sera communiqué sur le site.

En cas d'absence du maire, ce téléphone sera remis à un adjoint.

Arrêté de M. le Préfet de Saône et Loire : Survol des lignes électriques par hélicoptère du 15 et 17 juillet 2020 et du 31 août au 04 septembre 2020.

Des travaux d'entretien vont être réalisés sur la RN80, au niveau de la forêt de Givry du 08 au 26 juin 2020.

La Communauté de Communes propose un accueil les mercredis à partir du 10 juin jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Pour tout renseignement, contacter le 07 60 95 89 55 ou le 06 69 79 42 81.

La déchetterie de Genouilly est fermée le mardi matin depuis le 02 juin 2020.

M. BURDEYRON rencontrera M. SIXDENIER pour faire un point sur l'éclairage public.

Plusieurs demandes sont évoquées :

- Eclairage public à la Grange (en bas du hameau)
- Eclairage du terrain de pétanque
- Arrêt de bus aux Bordenets
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants des communes voisines
- Installation d'un défibrillateur (commandé auprès de la CCSCC)

Le Maire,
Florent MARILLIER